

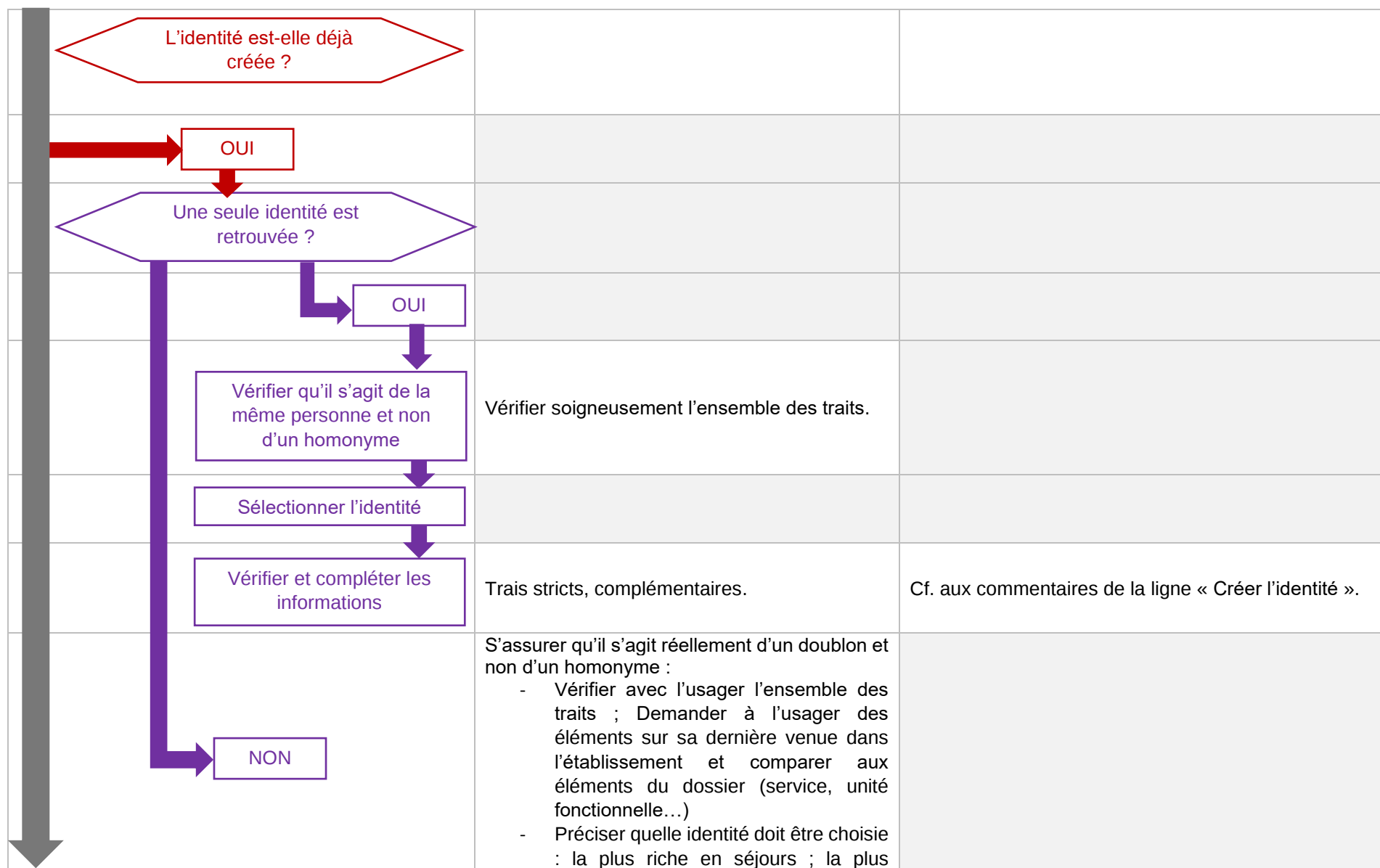
Logigramme des bonnes pratiques en matière d'identification primaire

Ce logigramme reprend l'ensemble des bonnes pratiques en matière d'identification primaire proposées par le RNIV. Il est à intégrer à la procédure d'admission rédigée dans votre structure ou service, dans la partie recueil de l'identité de l'utilisateur.

Il est considéré que le professionnel qui réalise ces actions est la personne en charge des admissions.

Les commentaires en bleu italique sont à adapter selon votre organisation.

QUOI ?	COMMENT ?	PRECISIONS
 Demander les documents d'identité	Présentation d'une pièce d'identité de haut niveau de confiance : - Carte nationale d'identité ou carte d'identité pour un résident de l'Union Européenne ou de l'Europe géographique ; - Passeport ; - Titre de séjour ; - Extrait d'acte de naissance ou livret de famille, accompagnés de la pièce d'identité du responsable légal (parents, tuteur...) pour les mineurs ne disposant pas de pièce d'identité.	Si l'utilisateur n'est pas en mesure de présenter une pièce d'identité de haut niveau de confiance, le sensibiliser à l'importance de cette pièce pour disposer d'une identité de qualité et lui expliquer l'importance de la validation de l'identité pour pouvoir utiliser l'INS. Si l'utilisateur ne présente pas de pièce d'identité de haut niveau de confiance, il est préférable de pouvoir s'appuyer sur un document écrit plutôt que sur des déclarations orales. L'utilisateur peut être invité à présenter un autre document comportant l'identité (permis de conduire par exemple) ou à remplir un formulaire.
Demander à la personne de décliner son identité	Questions ouvertes	Quel est votre nom de naissance ? Quel est votre premier prénom ? Quelle est votre date de naissance ? (Le sexe est vérifié visuellement)
Vérifier la concordance des traits déclarés avec ceux présents sur le document d'identité		
Rechercher l'identité dans le dossier informatisé	La date de naissance doit obligatoirement être utilisée comme premier critère de recherche. Il est possible de compléter la date de naissance par les premiers caractères du nom et/ou du prénom.	Le sexe ne doit pas être utilisé dans les critères de recherche. La lecture de la carte vitale ne doit pas être utilisée pour rechercher une identité.



		ancienne ; celle de niveau de confiance le plus élevé ; création systématique d'un nouveau dossier (non conseillé)... Signaler le doublon (voir procédure « signalement des anomalies »)	
	NON		
	Créer l'identité	Les noms prénoms sont saisis en caractères majuscules non accentués. Les tirets et apostrophes sont conservés. Si le nombre de caractères du nom ou du prénom est supérieur à la longueur du champ (saisir le plus de caractères possibles sans utiliser d'abréviation).	Saisie des traits obligatoires : Nom de naissance, Prénoms de naissance, Premier prénom de naissance, Sexe, Date de naissance, Lieu de naissance (code INSEE). Saisie des traits complémentaires : Nom et prénom utilisés, Ville et code postal de naissance, adresse postale, adresse mail, coordonnées du médecin traitant, numéro de téléphone, coordonnées de la personne à prévenir. <i>Le nom et prénom utilisés sont à utiliser et renseigner selon une politique à définir avec la structure.</i>
	Demander à l'utilisateur de contrôler les traits saisis	Il peut être utile d'imprimer une feuille récapitulative à transmettre à la personne et son accompagnant.	
	Préciser le type de document d'identité recueilli	Conserver une copie de la carte d'identité.	
	Valider l'identité		L'identité passe alors du statut identité provisoire au statut identité validée. Si la validation est réalisée en back office (à posteriori), le préciser dans la procédure.

 Récupérer l'INS	Interroger le téléservice INSi par la lecture de la carte vitale. Si la carte vitale n'est pas disponible, il est possible d'interroger le téléservice par saisie des traits.	Pour l'interrogation du téléservice par saisie des traits, il est conseillé de rechercher en première intention avec le nom de naissance, le premier prénom, le sexe, la date de naissance. Puis, si la réponse du téléservice est « plusieurs identités trouvées », de compléter par le code du lieu de naissance et/ou les autres prénoms.
Contrôler la cohérence entre l'identité présente sur la pièce d'identité et l'identité ramenée par le téléservice	Contrôler : nom de naissance ; liste des prénoms ; date de naissance ; sexe ; lieu de naissance.	<i>Préciser la conduite à tenir lors d'une discordance :</i> - <i>Quelles sont les divergences que l'agent d'accueil peut accepter ?</i> - <i>Dans quel cas passer la main à la cellule opérationnelle d'identitovigilance ?</i> - <i>Conserver tous les éléments de preuve (copie d'écran, copie pièce identité) ;</i> - <i>Demander à l'usager quelle est l'identité correcte ; Signaler à la cellule opérationnelle d'identitovigilance.</i>